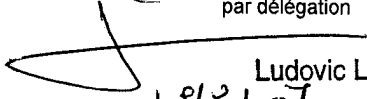


Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation


Ludovic LIONS
N° CP 49/81-07
Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDES DEPARTEMENTALES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT CAMSA

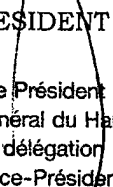
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I-4è/04 du 15 décembre 2006 relatif à la politique départementale de l'habitat,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/IV - 4è/23 relatif à la convention de partenariat pour l'investissement dans le domaine du logement avec la CAMSA,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions départementales pour l'investissement dans le domaine du logement allouées à la CAMSA, telles que présentées dans le rapport et le tableau annexé pour un montant total de 538 200 €.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH